

## Rapport annuel 2016



## Table des matières

	Page
Concernant ce rapport annuel .....	3
Aperçu des activités et point forts .....	4
Prestations de service du bureau .....	5
Réseau national et international .....	6
L'année de l'attente – rapport de la présidente .....	7
Comité de l'ASP et direction .....	9
Statistique des membres .....	10
L'année de la mise en place – rapport de la direction .....	11
Concept ASP Integral .....	13
Rapport du président de la Charte .....	14
Commission pour l'assurance qualité .....	16
Commission scientifique .....	16
Rapport de la section Suisse romande .....	17
Rapport de la section Suisse italienne .....	18
L'étiologie comme base de la psychothérapie .....	19
Rapport financier 2016 .....	20
Bilan .....	21
Compte de résultat .....	22
Rapport de l'office de révision .....	24
Perspectives .....	25

### Couverture

Accueil à l'assemblée des membres de septembre 2016  
Photo: Marianne Roth

### Éditrice

Association des Psychothérapeutes ASP  
Riedtlistrasse 8  
CH-8006 Zurich  
Telephone +41 (0) 43 268 93 00  
asp@psychotherapie.ch  
www.psychotherapie.ch

### Impressum

#### Auteurs

Gabriela Rüttimann, Marianne Roth, Peter Schulthess,  
Bruno de Raemy, Nicola Gianinazzi, Peter Müller-Locher,  
Mario Schlegel

#### Photos

Jeannine Horni, Marianne Roth, Mario Schlegel

#### Conception et élaboration

Marianne Roth

#### Traductions

Claudia Menolfi (ASP), IBS

#### Impression

huser & kaspar schnelldruck, Wallisellen

## Concernant ce rapport annuel



Vous tenez entre vos mains notre nouveau rapport annuel, au moyen duquel nous vous informons des activités de l'ASP au cours de l'exercice 2016. Notre objectif est de mieux nous faire connaître du public et par ce biais d'atteindre, outre nos membres, également un cercle élargi d'organisations amies, de prestataires et d'autres personnes intéressées.

En qualité d'unique association suisse s'occupant exclusivement des intérêts des psychothérapeutes en Suisse, il est de notre vocation et de notre devoir de tenir nos membres – considérés comme l'organe suprême de l'association – informés de nos activités. De plus, dans l'intérêt de nos membres et de notre profession, nous créons le lien avec la politique, les autorités, les assurances et les prestataires. Qu'il faille souvent faire preuve de persévérance se reflète dans la longue attente du modèle d'ordonnance devant remplacer le modèle de délégation qui n'est guère du goût de la profession et qui semble être bloqué au niveau de la Confédération. En tant qu'association professionnelle, nous servons également d'interlocuteur à nos membres qui attendent depuis longtemps et impatientement ce changement.

La mise en place de la loi sur les professions de la psychologie LPsy a confronté à tous les égards notre association, située au milieu parmi trois associations de psychothérapie, à des difficultés particulières. Bien que la loi soit déjà entrée en vigueur en 2013, les travaux de mise en œuvre ont seulement vraiment pris forme ces deux dernières années. La LPsy laisse de profondes traces dans notre association, pas seulement sur le plan des ressources financières, mais également au niveau du contenu et de la structure. Pour les instituts de formation postgrade qui doivent tous faire l'objet d'une ré-accréditation, cela signifie une révision et une structuration en partie approfondies de leur cursus. En tant qu'association s'étant engagée sur le chemin de l'accréditation avec huit instituts partenaires, nous en connaissons un rayon à ce sujet. Ce rapport en témoigne en divers endroits.

L'accréditation influence également notre exercice financier qui boucle sur un déficit. Des mesures rigoureuses d'économie parviennent toutefois à amortir un peu les pertes. Malgré cela, nous dépassons le déficit escompté par un excédent de coûts supplémentaire. Le rapport financier en explique les causes.

La composition des différents organes nous rend confiants. La démission de Peter Schulthess de la Charte, laissant un vide douloureux, a pu être palliée par Veronica Baud, déjà membre du comité de l'ASP. La bonne nouvelle est que Peter Schulthess restera membre du comité. Dans l'ensemble, notre association jouit d'effectifs solides, ce qui, à mon sens, constitue un signal positif.

Je vous souhaite bonne lecture de notre rapport annuel. Vos réactions et commentaires sont les bienvenus.

*Gabriela Rüttimann*  
Présidente



## Aperçu des activités et points forts

### Cours de formation postgrade et continue

Dans le cadre de la formation postgrade selon le concept ASP Integral, l'ASP organise des cours de formation postgrade nommés branches génériques comprenant les connaissances transdisciplinaires de base en psychothérapie. Les trois modules, proposés de manière cyclique, se composent de différents cours sur les connaissances générales issues de la métathéorie, théorie de thérapie et théorie de pratique de la psychothérapie. Les cours ne sont pas seulement réservés aux personnes suivant une formation postgrade, mais peuvent également être suivis et validés comme formation continue.



Sous la responsabilité de l'ASP, huit instituts de formation postgrade ont conçu une filière commune de formation postgrade selon le concept ASP Integral. Pour la première fois, des instituts de formation postgrade en psychothérapie reposant sur différentes approches collaborent étroitement. L'idée conductrice lors de la mise en place du concept ASP Integral consistait à placer au centre la psychothérapie en tant que telle et son développement continu – dans le respect des caractéristiques spécifiques à la méthode des orientations participantes.

### «Was wirkt in der Psychotherapie?»



L'étude de la pratique ambulatoire de la psychothérapie en Suisse (uniquement disponible en allemand) est l'une des rares études dont les recherches portent sur des méthodes de traitement qui sont réellement appliquées dans le cadre de la prise en charge psychiatrique-psychothérapeutique. Commande: [bestellung@psychosozial-verlag.de](mailto:bestellung@psychosozial-verlag.de) ou [asp@psychotherapie.ch](mailto:asp@psychotherapie.ch) ou par téléphone 043 268 93 00.

### Newsletter de l'ASP

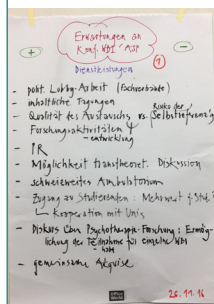
L'ASP a publié quatre newsletters en 2016. Il s'agit, outre les revues «Science Psychothérapeutique» et «à jour! Évolution de la profession de psychothérapeute», de notre publication phare. L'objectif de la newsletter est de tenir informé nos membres et autres associés de nos projets en cours, des activités au sein de notre association et de l'évolution politique en matière de psychothérapie.

### Relevé réalisé par la Haute École Spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW)

En préparation des négociations tarifaires qui suivront la mise en place du modèle d'ordonnance, les trois associations ASP, FSP et SBAP ont commandé un relevé des coûts et des prestations auprès de la FHNW. Le but est de concevoir dans une prochaine étape un cabinet modèle se basant sur les données recueillies lors de l'enquête approfondie.

Nos remerciements s'adressent aux membres qui ont pris le temps de remplir ce questionnaire d'envergure.

### Colloque de la Charte



Lors du colloque du 26.11.2016, les délégués des instituts de formation postgrade ont discuté de l'avenir de la Charte. Il y a été confirmé, que ces rencontres sont primordiales pour l'échange et le développement de la psychothérapie et que les attentes envers l'ASP et ses prestations demeurent importantes.

### Assemblée des membres

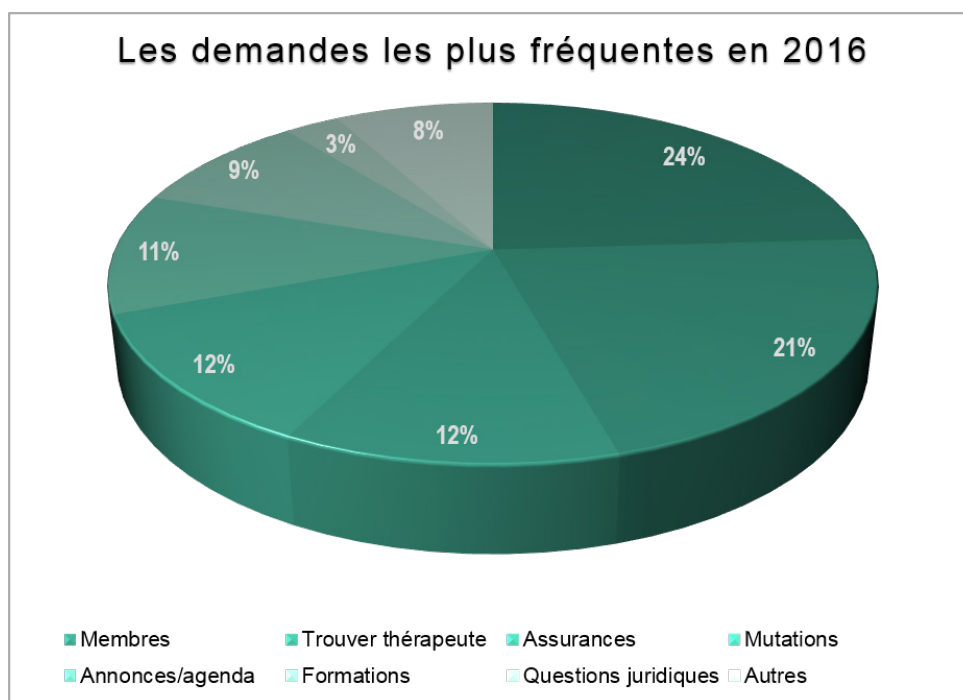
Les assemblées des membres ne se limitent pas à l'exécution des affaires statutaires, elles sont également des lieux de rencontre très appréciés par nos membres leur permettant d'entretenir les contacts sociaux et les échanges professionnels. Les assemblées ont lieu annuellement au printemps, en alternance à Berne et Zurich.



### Accréditations obtenues

Un coup d'œil le 16.02.2017 sur le site web de la Confédération montre que pour l'instant seuls trois instituts de la Charte ont été accrédités: Daseinsanalytische Psychotherapie (DaS), Analytische Psychotherapie (CGJI) sowie Analytische Psychologie (ISAP). Toutefois, nous avons la certitude que d'autres instituts ont également passé avec succès la phase d'évaluation par des tiers et que leurs noms figureront prochainement sur cette liste.

## Bureau de renseignement et d'information



*Le secrétariat de l'ASP est non seulement un bureau de coordination, d'information et de renseignement pour les membres, mais aussi pour d'autres personnes ayant des questions relevant de la psychothérapie. Les demandes adressées par téléphone et courriel se résument comme illustré:*

### Membres:

Outre les questions posées par nos membres concernant leur affiliation, les demandes tournent essentiellement autour des conditions d'admission et des modalités devant être respectées pour pouvoir devenir membre de l'ASP. D'autres questions concernent les conditions nécessaires à l'ouverture d'un cabinet ou à l'obtention d'une autorisation de pratique.

### Trouver un(e) thérapeute:

Nous recevons quotidiennement des demandes de patient(e)s cherchant un(e) thérapeute adéquat(e). Bien que cette prestation soit disponible sur Internet, les appelants apprécient les conseils personnels et l'obtention de premières informations.

### Assurances:

Nous renseignons nos membres sur les conditions préférentielles perçues auprès de notre courtier en assurances. Il s'agit entre autres de l'assurance responsabilité civile, de l'assurance de choses et de la protection juridique. Le contrat collectif permet à nos membres de profiter de bonnes prestations à des conditions particulièrement favorables.

Les questions relatives aux assurances concernent également souvent les caisses-maladie et Santésuisse, les demandeurs voulant connaître la procédure de facturation, de remboursement.

### Annonce / agenda:

Nous proposons à nos membres divers canaux de communication pour publier leurs manifestations, cours et autres offres. À cet effet, il est possible de passer par notre site web ou par nos deux revues «à jour! Évolution de la profession de psychothérapeute» et «Science Psychothérapeutique». Notre service d'envoi par courriel permettant aux membres de diffuser des informations est une prestation très attrayante et beaucoup utilisée.

### Formation de base / postgrade:

Les questions relatives à la formation de base et postgrade concernent les conditions préalables, la longueur des études et le lieu concret d'apprentissage de la profession. Certaines personnes ne peuvent pas justifier d'une procédure linéaire de formation de base et postgrade, il leur manque certaines branches ou un nombre d'heures pour obtenir le titre fédéral.

### Questions juridiques:

L'ASP n'offre pas de service juridique à proprement dit, mais peut répondre à certaines questions juridiques faisant partie du répertoire de base des connaissances en matière de psychothérapie. De plus, au cours du temps, nous avons accumulé beaucoup de connaissances pouvant être utilisées. Par ailleurs, l'ASP collabore également au besoin avec des avocats.

## Réseau national et international

*En tant qu'association professionnelle, il est non seulement très important d'être interconnecté au niveau national, mais aussi de cultiver les contacts avec nos alliés et organisations apparentées au niveau international. Comme membre de l'European Association of Psychotherapy (EAP), l'ASP est soumise à leurs directives éthiques, qui reposent sur la Convention européenne des droits de l'homme.*

### Accréditation de l'ASP par l'EAP

L'ASP en sa qualité d'association professionnelle suisse et membre de l'EAP doit se soumettre à une procédure d'accréditation renouvelée tous les dix ans. L'EAP souligne son engagement à l'égard des normes les plus sévères en matière de formation et pratique de la profession de psychothérapeute.

L'ASP et par conséquent les psychothérapeutes en exercice lui étant affiliés doivent satisfaire aux directives éthiques, lesquelles sont au cœur de la procédure de ré-accréditation qui a été lancée l'automne dernier. L'EAP s'appuie sur le plan du contenu sur la Convention européenne des droits de l'homme. Le «Statement of ethical principles» de l'EAP peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante: <http://www.europsyche.org/contents/13134/statement-of-ethical-principles>.

Lors de la soumission de la ré-accréditation, nous devons en tant que demandeur apporter la preuve que nous respectons bien les directives éthiques de l'EAP. Grâce à nos règlements sur lesquels repose notamment la procédure d'admission des membres ASP, qui en confirment l'acceptation par signature, les conditions sont déjà largement satisfaites. Ainsi, l'ASP a obtenu lors de la conférence de Vienne en février 2017 la ré-accréditation pour une durée de dix ans.

L'EAP réunit 128 organisations issues de 41 pays européens, représentant plus de 120'000 psychothérapeutes. Basée sur la déclaration de Strasbourg de 1990 relative à la psychothérapie (voir encadré), l'EAP est synonyme de hauts standards de formation scientifique et de libre pratique indépendante de la psychothérapie. Les congrès annuels sont d'importantes plates-formes d'échanges d'idées et d'informations qui permettent également de cultiver le réseau international.

### Points d'intérêt nationaux

L'ASP est membre d'une série d'institutions et d'organisations jouant le rôle d'interface pour la psychothérapie ou ayant formé d'autres liens avec l'association dans le secteur de la santé en Suisse. Elle y représente les intérêts de ses membres.

### Les affiliations nationales de l'ASP

- Alliance Santé Psychique Suisse
- Alliance pour la santé en Suisse
- BSO: Association professionnelle pour la supervision, le conseil et le coaching
- chronischkrank.ch
- fmc: Forum Managed Care
- Ipsilon
- IPW: Integrierte Psychiatrie Winterthur
- RSP: Réseau Santé Psychique Suisse
- palliative.ch
- Pro Mente Sana
- PSAG: Psychosoziale Arbeitsgemeinschaft
- SSPA: Société Suisse de Psychologie Analytique
- SGPO/SSPO: Société Suisse de Psycho-Oncologie
- Schweiz. Gesellschaft für Psychiatrie und Organisation
- SSPP: Société Suisse de psychiatrie et psychothérapie
- SSPS: Société Suisse de Psychiatrie Sociale
- USPL: Union suisse des professions libérales
- Verein Nordlicht
- VASK: Organisation faîtière des proches des malades psychiques
- VOPT: Vereinigung Ostschweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten

### Déclaration strasbourgeoise de 1990 relative à la psychothérapie

En accord avec les objectifs de l'Organisation mondiale de la santé ainsi qu'avec le principe de non-discrimination valable en Union européenne (UE) et recherché dans l'Espace Économique Européen (EEE) et le principe de libre circulation des personnes et prestations de service, les personnes sous-mentionnées sont parvenues à s'entendre sur les points suivants:

1. La psychothérapie est une discipline scientifique à part entière dont l'exercice constitue une profession libérale indépendante.
2. La formation psychothérapeutique s'effectue à un niveau scientifique hautement qualifié.
3. La diversité des approches thérapeutiques est garantie.
4. Une formation complète en psychothérapie comprend la théorie, le travail sur soi-même et la pratique sous supervision. Des connaissances suffisantes sont acquises dans les autres approches psychothérapeutiques.
5. L'accès à la formation passe par différentes formations suivies au préalable, en particulier la formation en sciences humaines et sociales.

## Une année d'attente

*Les bonnes choses prennent et demandent du temps. Cette maxime s'est transformée au cours de l'exercice écoulé en leitmotiv de la plupart de nos grands projets. Il s'agissait de s'armer de patience sans pour autant perdre confiance. Nous pouvons influencer sur certains projets, même si ces derniers se sont partiellement décalés grâce à des facteurs endogènes. Pour d'autres projets, nous sommes à la totale merci de décideurs externes. Un aperçu.*



**Gabriela Rüttimann**  
Présidente

### Personnel

Le passage de témoin avec la nouvelle directrice s'est déroulé sans problème. Marianne Roth était depuis quelques années déjà en charge de la communication de l'ASP, ce qui a certainement constitué un avantage puisque les thèmes de notre association ne lui étaient ainsi pas totalement inconnus. Il est évident qu'une nouvelle personne apporte de nouvelles idées et que d'autres projets viennent sur le tapis; dans notre cas, il s'agit d'une opportunité. La nouvelle directrice a pu reprendre un secrétariat bien en place et la «chimie» a opéré entre les trois collaborateurs, simplifiant largement le travail de toute l'équipe.

Comme attendu, nous avons pris connaissance de la position de Peter Schulthess, qui souhaite donner une toute nouvelle orientation à sa vie privée et cède sa place de président de la Charte. Il laissera derrière lui une profonde empreinte, et le remplacer sera une tâche ardue pour son successeur.

Après avoir placé en vain une vacance de poste pour le remplacement de Peter Schulthess sur nos propres voies de communication, nous avons décidé d'orienter nos recherches dans nos propres rangs en nous appuyant sur une shortlist de demandes personnelles, avec succès. Veronica Baud, membre du comité directeur, va changer d'orientation professionnelle et disposera ainsi de plus de temps libre. Le comité directeur est soulagé de proposer à l'assemblée des membres une remplaçante parfaite à Peter Schulthess en la personne de Veronica Baud. Mais Peter Schulthess ne va pas nous quitter complètement. Il a décidé de rester encore au moins une année supplémentaire au sein du comité directeur de l'ASP.

### Report de la réorganisation de l'ASP

L'intégration de la Charte au sein de l'ASP s'accompagne d'un important travail réglementaire, qui représente un investissement considérable. Ces tâches étaient prévues dans un premier temps pour l'exercice précédent, mais nous avons décidé au vu de nos capacités de prendre le temps nécessaire cette année. En plus d'une révision en profondeur des statuts et de la refonte de nos règlements, la structure de l'organisation doit être modifiée de telle sorte qu'elle reflète toutes les missions prévues par les statuts de notre association, redistribue éventuellement les ressources personnelles et financières de façon pertinente et ciblée et implique dans la mesure du possible les personnes concernées par les modifications éventuelles.

Tout au long du processus, il convient de ne pas sous-estimer le rôle de la Charte en tant que vecteur d'identification, offrant aux membres collectifs impliqués que sont les institutions partenaires une source incomparable d'échange de contenus, d'inspiration et de développement scientifique. L'intégration de la Charte dans l'ASP ne signifie pourtant pas que celle-ci s'envole en fumée, mais au contraire qu'elle obtient une place solide dans notre structure, lui garantissant un rôle central pour sa pérennité et la poursuite de son développement. Enfin, la réorganisation doit également servir à reconsidérer les missions de l'ASP, sa stratégie et son positionnement dans l'«univers de la psychothérapie».

### ASP Integral

Suite au dépôt de la demande de «cursus de formation postgrade ASP Integral» le 16 mars 2016, nous avons tous été soulagés d'avoir fait un premier pas; pourtant, nous avons dû essayer un revers difficile. Lors de deux réunions, l'OFSP et AAQ nous ont fait savoir que les demandes ne pouvaient être traitées en l'état. Ils nous ont expliqué que les demandes ne devaient pas porter sur un cursus de formation postgrade, mais qu'une procédure séparée était requise pour chaque domaine d'approfondissement. Cela signifie pour nous qu'un tour ne serait pas suffisant, mais qu'il en faudrait deux pour que les demandes de notre part soient enfin «appropriées aux experts». En conséquence, le projet a dû être rebaptisé «formation postgrade en psychothérapie selon le concept ASP Integral, orientation XY».

Ce n'est un secret pour personne, ce projet représente aussi pour nous une épreuve de force sur le plan financier. Par ailleurs, le travail n'est pas achevé. Il convient de partir du principe que les comités d'experts chargés de contrôler les institutions partenaires sous toutes les coutures

auront encore d'autres conditions. Par ailleurs, il reste à savoir si les institutions partenaires vont être accréditées, ce qui ouvre encore une période d'attente pour toutes les personnes impliquées.

### Collaboration dans le groupe tarifaire

Toute une série de réunions entre les associations ASP, FSP et SBAP se sont déroulées l'année passée dans le cadre du groupe tarifaire. Le groupe tarifaire a avant tout continué de travailler aux préparatifs pour les négociations tarifaires, rendues obligatoires par le remplacement du modèle de délégation en faveur du modèle de prescription. Dans ce cadre, la Haute École Spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW) a été mandatée pour mener une enquête sur les coûts et les prestations auprès de tous les membres, afin de procéder au calcul des tarifs. Il convient notamment de satisfaire aux critères EAE (efficacité, adéquation, économicité) du point de vue du législateur, des assureurs et des prestataires de services. En revanche, du point de vue des associations, les psychothérapeutes sont tout à fait en droit de réclamer une rémunération en rapport avec leurs prestations, tenant fidèlement compte des coûts subis. Ce projet continuera d'occuper le groupe de travail pendant quelque temps encore.

En marge des préparatifs aux négociations tarifaires qui devront être menées après la mise en place éventuelle du modèle de prescription, nous avons organisé un atelier dont l'objectif était de relever si d'autres synergies ou projets communs étaient possibles. Pour l'ASP, les discussions ont fait ressortir qu'il fallait d'abord clarifier les questions structurelles qui garantissent un rapport de force équilibré entre les associations, avant de s'intéresser à d'autres projets.

### Recensement centralisé des psychothérapeutes

Le registre des professions de la psychologie (PsyReg) a été décidé suite à l'adoption de la LPsy en 2013. Après quelques retards, l'OFSP a désormais pris le projet en main. Les trois associations ASP, FSP et SBAP ont été consultées et leur coopération a été demandée, car elles seules disposent des informations souhaitées sur les membres.

Le PsyReg sera accessible publiquement et recensera pour l'instant uniquement les psychothérapeutes au bénéfice d'une formation postgrade en psychothérapie reconnue au niveau fédéral. Les psychologues seront intégrés à une date ultérieure. Aux côtés des deux autres associations, nous fournirons également les informations sur les membres dont nous disposons et nous avons offert aux membres la possibilité de nous indiquer s'ils ne souhaitent pas apparaître dans le registre.

Les membres recensés dans le PsyReg sont uniquement des psychothérapeutes officiels, reconnus au niveau fédéral. Le PsyReg permet ainsi aux patientes et patients de s'assurer que «leur» psychothérapeute dispose de la formation initiale et postgrade requise dans la mesure où il y figure. Le registre simplifie également la tâche des autorités en leur donnant un accès aisé aux informations qu'ils recherchent.

### Merci beaucoup!

Au cours de l'année écoulée, notre travail avait également pour objectif de donner à la psychothérapie sa juste place dans les questions de santé et dans la société. En complément de notre travail, nos membres individuels et collectifs sont les meilleurs porte-paroles de notre profession. C'est pour moi l'occasion de vous remercier tous cordialement!

Enfin, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à tous mes collègues du comité directeur pour une collaboration à la fois constructive et collégiale. Je remercie également les nombreux partenaires de tous bords professionnels, politiques et sociaux où la psychothérapie joue un rôle. Mes remerciements s'adressent par ailleurs à tous les membres de nos comités, ainsi qu'aux collaboratrices du secrétariat, qui mettent notre association en musique.

*Gabriela Rüttimann*  
*Présidente*





## *Comité et direction*



***De gauche à droite:***

**Bruno de Raemy:** vice-président, délégué pour la Suisse romande, responsable financier

**Gabriela Rüttimann:** présidente, direction générale de l'association ASP

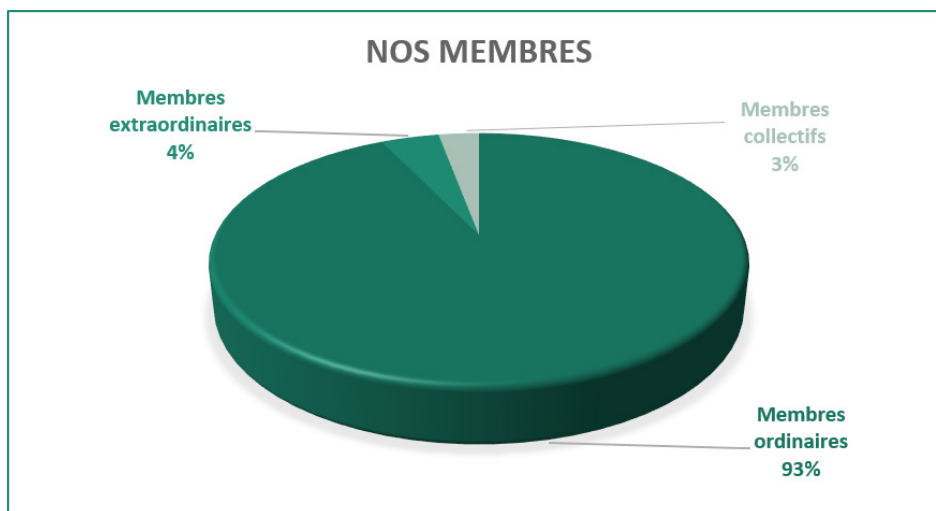
**Nicola Gianinazzi:** membre du comité, délégué pour la Suisse italienne

**Veronica Baud:** membre du comité, directrice de la conférence de la Charte (dès mars 2017)

**Peter Schulthess:** membre du comité, rédacteur en chef des revues «à jour! Évolution de la profession de psychothérapeute» et «Science Psychothérapeutique»

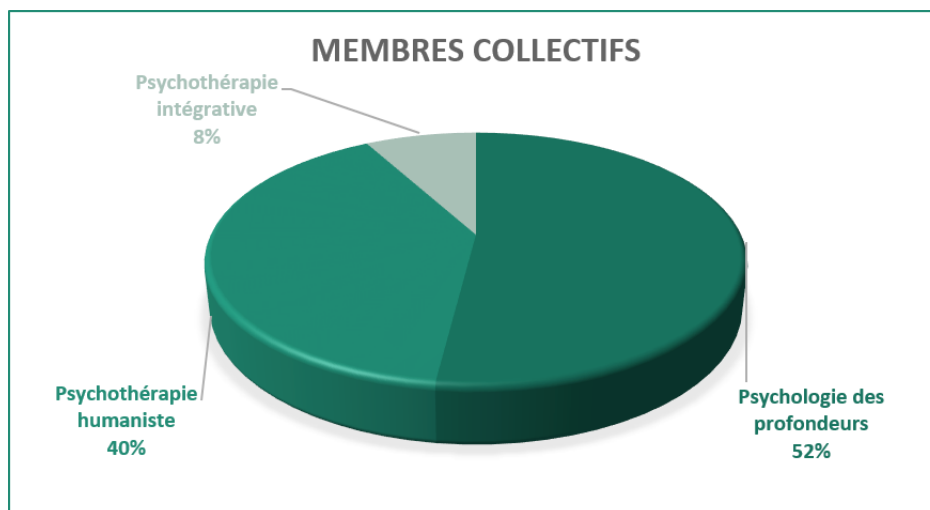
**Marianne Roth:** directrice

## Statistique des membres



En tant que seule association professionnelle en Suisse, l'ASP compte exclusivement des membres qui sont des psychothérapeutes reconnu(e)s au niveau fédéral. La plupart d'entre eux sont des membres ordinaires, exerçant soit en délégation soit dans un propre cabinet.

Les membres inscrits à l'ASP sont aux deux tiers des femmes et à un tiers des hommes.



**Psychologie des profondeurs:** C.G Jung Institut; SGAP/SSPA Schweiz. Gesellschaft für Analytische Psychologie; ISAPZURICH; Psychoanalytisches Seminar; IfP Institut für Psychoanalyse; DaS Daseinsanalytisches Seminar; pdh Sektion Psychotherapie des Psychodrama Helvetia; Stiftung Szondi-Institut; SGST Schweiz. Gesellschaft für Schicksalsanalytische Therapie; SGBAT/SSATB Schweiz. Gesellschaft für Bioenergetische Analyse und Therapie; EFAPO Ecole Française d'Analyse Psycho-Organique; IPA Institut für Prozessarbeit; IRG Istituto Ricerche di Gruppo. **Psychothérapie humaniste:** SVG Schweizer Verein für Gestalttherapie und Integrative Therapie; IGW Institut für integrative Gestalttherapie; GES Gesellschaft für Existenzanalyse Schweiz, ODeF Institut ouverture, développement et formation; DSGTA Deutschschweizer Gesellschaft für Transaktionsanalyse; GFK Ausbildungsinstitut für Klientenzentrierte Gesprächs- und Körperpsychotherapie; IIBS Internat. Institut für Bosynthese Forschung-Entwicklung-Ausbildung; IBP Institut für Integrative Körperpsychotherapie; IKP Institut für körperzentrierte Psychotherapie; MPT Musik Psychotherapie an der ZHdK; **Psychothérapie intégrative:** EAG Europäische Akademie für psychosoziale Gesundheit; l'Atelier Formation à la Psychothérapie Poïétique. Membres extraordinaires/associés: IAKPT Institut für Atem und Körperpsychotherapie; Schweizer Institut für Psychotraumatologie.

## L'année de la mise en place

*Ma première année au poste de directrice de l'ASP a été marquée par une multitude d'impressions nouvelles : le plaisir de faire connaissance avec mes nouveaux et nouvelles collègues, la découverte de l'univers psychothérapeutique, l'acclimatation aux différents secteurs d'activité et aux projets en cours ou à venir. Dans tous les cas, mes interlocuteurs m'ont accueillie avec une grande bienveillance, ce qui m'a considérablement facilité la tâche et m'a donné la possibilité d'apprendre progressivement.*



**Marianne Roth**  
Directrice

qui nous permet d'être au contact de la réalité et de savoir ce qui motive nos membres et les adhérents potentiels.

La plupart des questions tournent autour de l'adhésion, des assurances, de la formation initiale et continue, des aspects juridiques, mais aussi, et dans une large mesure, de l'assurance de base.

La publication des annonces d'événements dans notre agenda est également un service très prisé, de même que la transmission des publications à d'autres membres, proposée gratuitement.

L'attribution de crédits pour des séminaires, colloques et cours organisés par les institutions de formation continue les plus diverses est un autre service que l'on réclame de plus en plus souvent à l'ASP en tant qu'association professionnelle.

### Période de rodage

Heureusement, durant ma période de découverte de l'ASP, il ne m'a pas été nécessaire de tout apprendre depuis le début. J'avais déjà eu la possibilité auparavant d'assurer diverses tâches de communication pour l'association. Néanmoins, c'est une chose de gérer un mandat externe et c'en est une autre de trouver sa position au sein de la structure d'une organisation et de l'investir. De ce point de vue, le secrétariat m'a été d'une grande aide en assurant un fonctionnement impeccable, en continuant à gérer les affaires courantes de même que le soutien précieux de la présidente et du comité.

J'ai participé à plusieurs commissions, parfois comme rédactrice du procès-verbal, parfois comme membre d'un groupe de réflexion ou de planification. Nous avons continué à travailler sur l'aménagement structurel de l'ASP après l'intégration de la Charte. Pour ne pas précipiter le processus, l'année en cours devra servir à la réflexion et au remaniement de différentes réglementations comme les statuts, les règlements et profils de postes.

### Interlocuteur pour les membres

La fonction première du secrétariat ASP est de s'occuper de nos membres. Cette année encore, ces derniers nous ont adressé toutes sortes de questions, mettant notamment en avant l'importance qu'ils attachent au contact humain et aux échanges personnels. Certes, il est possible de trouver beaucoup d'informations sur Internet ou sur notre site, très complet. Mais nous sommes nous aussi très attachés à ce contact personnel

### Recul du nombre de membres

Le recul du nombre d'adhérents n'est pas sans nous préoccuper. Au 1er janvier 2016, l'association comptait 901 adhérents, dont 874 adhérents individuels et 27 adhérents collectifs. Le 31 décembre 2016, nous ne comptons plus que 855 adhérents, dont 808 adhérents individuels et 25 adhérents collectifs. À en juger par les demandes qui remontent de différents membres, l'incertitude est grande quant aux répercussions de l'accréditation et de la future décision du Conseil Fédéral concernant le passage du modèle de délégation au modèle de la prescription médicale.

L'adoption d'une procédure plus stricte dans l'adhésion des nouveaux membres depuis l'application de la loi sur les professions de la psychologie LPsy entraîne également une diminution du nombre de psychothérapeutes désireux d'adhérer à notre association. Alors que l'ASP était jusqu'à présent une association qui acceptait parmi ses membres des psychothérapeutes ayant une formation « patchwork », parfaitement acceptable même sans études de psychologie, les choses ont changé avec l'entrée en vigueur de la LPsy. Cela signifie pour nous que nous devons nous repositionner plus fortement. Au-delà de ces explications, les statistiques de nos adhérents montrent une chose : nous devons investir de toute urgence dans la relève.

### Office consolidé de vérification et d'admission

Les admissions des nouveaux membres de l'ASP doivent être approuvées par le Comité. La commission d'examen et d'admission est placée sous la direction de Karin Schellenberg depuis environ deux ans. Con-

formément à la LPsy, elle examine chaque demande d'admission en détail, indépendamment d'une éventuelle reconnaissance fédérale ou d'une autorisation cantonale. Une fois cet examen effectué, la commission d'admission établit une recommandation d'admission ou de refus du demandeur ou de la demandeuse.

Ces procédures d'examen peuvent être encore très contraignantes. Mais elles devraient s'accélérer lorsque le délai de transition de cinq ans à partir de l'application de la LPsy sera écoulé.

### L'accréditation empêche la réalisation d'autres projets

Le projet d'accréditation nous a occupés prioritairement tout au long de l'année 2016. En plus de l'élaboration conceptuelle des huit dossiers que les organisations partenaires ont préparés en étroite collaboration avec et sous la responsabilité d'ASP, il reste toujours une part considérable de tâches administratives. Celles-ci ont été accomplies en grande partie par le secrétariat.

Comme indiqué par ailleurs, nous avons subi quelques revers, en raison des objections que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité AAQ ont formulées vis-à-vis des dossiers déposés en mars. Cela nous a empêchés d'avancer sur d'autres projets tels que la refonte du site Internet, annoncée à l'origine pour la fin 2016.

### Médiation de place de thérapie

L'un des services essentiels et les plus demandés de l'ASP reste la médiation de places de thérapie, très prisée cette année encore. Les demandes peuvent être formulées via un numéro de téléphone direct ou par Internet. Souvent, les personnes à la recherche d'un ou d'une psychothérapeute souhaitent pouvoir parler à quelqu'un auparavant, c'est pourquoi les demandes se font souvent par téléphone.

Cette offre s'adresse à nos adhérents, lesquels peuvent s'enregistrer, eux et leur offre, sur notre site Internet. Ils peuvent ainsi proposer une offre appropriée à tous ceux qui recherchent une aide de façon anonyme ou qui sont en dialogue avec notre secrétariat.

### Mise à jour de la banque de données informatisée

Le hasard veut que le registre des professions de la psychologie Psy-Reg de l'OFSP soit mis en place en même temps que la mise à jour de notre base de données. Grâce à ce travail, nous ne sommes pas obligés de traiter séparément les données d'adhérents qui sont prévues pour le PsyReg. Par la même occasion, nous en profitons pour enregistrer rétroactivement (jusqu'à une date X) les dossiers d'adhérents créés avant la mise en place de la base de données il y a 12 ans et pour mettre fin aux archives papier.

### Secrétariat stable

Quand le secrétariat est de taille modeste, il est important que tous les collaborateurs soient prêts à mettre la main à la pâte. En plus des tâches de secrétariat courantes, il s'agit par exemple de porter le courrier, faire la vaisselle, mettre des envois sous pli, etc. Il va de soi, dans ces conditions, qu'un certain équilibre est nécessaire. Mais au-delà de la direction et des missions à accomplir au quotidien, les deux collaboratrices du secrétariat ont chacune leur spécialisation : Ursula Enggist est la spécialiste des chiffres et tient les comptes avec précision, efficacité et fiabilité. L'atout maître de Claudia Menolfi est la langue française qu'elle maîtrise parfaitement et qui assure le lien avec la Suisse romande. Je remercie l'une comme l'autre pour la qualité de leur engagement, leur loyauté et leur bonne humeur de tous les instants.



**Ursula Enggist**



**Claudia Menolfi**

Je tiens également à remercier tout particulièrement notre présidente. Les échanges avec Gabi Rüttimann, mais aussi son pragmatisme, son discernement, son expertise et son intelligence sont pour moi une aide indispensable pour pouvoir accomplir ce travail parfois complexe. Je remercie également tous les membres du Comité, les membres des autres commissions et tous les interlocuteurs qui m'ont témoigné leur confiance et leur respect.

*Marianne Roth*  
Directrice





## Concept ASP Integral

La mise en place de la loi sur les professions de la psychologie LPsy engendre la nécessité pour tous les instituts proposant en Suisse une formation postgrade en psychothérapie de se soumettre à une nouvelle accréditation. La Confédération entend ainsi assurer le respect de ces critères de qualité concernant les formations postgrades.

Dans cette optique, l'ASP a conclu un partenariat avec huit instituts de formation postgrade. Le résultat en est le concept ASP Integral transdisciplinaire, unique en son genre. L'ASP en est l'organisation responsable au sens de la LPsy.



Partant d'une conception commune de la psychothérapie, l'ASP et les huit instituts partenaires ont conçu en partenariat des règles concernant l'admission, les conditions d'examen et de promotion, la pratique professionnelle, l'assurance qualité et l'instance de recours. Les cursus ont été harmonisés de manière à pouvoir proposer les contenus transdisciplinaires de la psychothérapie sous forme de modules dits génériques.

Les objectifs, le contenu et le nombre d'heures minimales prescrits en matière de modules génériques et spécifiques à la méthode correspondent dans l'ensemble aux directives de la Confédération. Sur le plan du contenu, la conservation explicitement visée de la diversité des méthodes en formation postgrade ainsi que dans la pratique des soins psychothérapeutiques en Suisse se reflète dans la collaboration entre diverses formations postgrade en psychothérapie proposées jusqu'à présent de façon autonome. Tant les modules génériques que ceux spécifiques à la méthode proposés par les instituts partenaires impliqués sont conçus de façon intégrale.

### L'ASP propose une formation postgrade générique

Alors que les formations postgrades spécifiques à la méthode, également nommées orientations, sont réalisées par les instituts partenaires, l'ASP a réuni les modules transdisciplinaires en un cycle de formation postgrade. Les modules génériques se composent de connaissances générales issues de la métathéorie, théorie de thérapie et théorie de pratique et sont suivis par tous les étudiants des instituts partenaires.


Les modules génériques peuvent également être suivis par des personnes ayant achevé leurs études. Ils servent à approfondir certains aspects de la psychothérapie, à combler des lacunes et peuvent même être validés comme formation continue. Les branches génériques revêtent un caractère obligatoire pour les étudiants et elles sont notées ou évaluées.

Tous les participants reçoivent à la fin de chaque cours une attestation de participation détaillée.

### Instituts partenaires du concept ASP Integral

•A•S•P• Association Suisse des Psychothérapeutes

**G F K**  
Ausbildungsinstitut Klientenzentrierte Gesprächs- und Körperpsychotherapie


 Institut für Prozessarbeit Prozessorientierte Psychotherapie – Prozessarbeit

 Institut de formation à la psychothérapie en analyse transactionnelle

 IRG Istituto ricerche die gruppo IRG

 L'ATELIER L'Atelier: Formation à la psychothérapie poétique

 SGBAT: Körperpsychotherapie; Bioenergetische Analyse und Therapie

 Former par l'action !  
institut o d e f ODeF: Institut ouverture, développement et formation

**Z** hdk  
Zürcher Hochschule der Künste MPT: Musik-Psychotherapie an der Zürcher Hochschule der Künste

## Charte – Rapport annuel du président

*Le travail du Comité a été marqué par trois points forts durant l'année 2016 : la révision du texte de la Charte, le suivi du processus d'accréditation des filières de formation postgrade auprès de la fédération et l'intégration de la conférence de la Charte au sein de l'ASP.*



**Peter Schulthess**  
**Président Charte**  
**Membre du comité**

### Révision du texte de la Charte

Après une phase de préparation intensive concernant la mise à jour du texte de la Charte au sein du Comité, les membres de la Charte ont adopté le texte révisé lors des assemblées du printemps (première lecture) et de l'automne (version finale) 2016. La nouvelle version en a été publiée sur les deux sites [www.psychotherapie.ch](http://www.psychotherapie.ch) et [www.psychotherapiecharta.ch](http://www.psychotherapiecharta.ch).

Ce texte revêt une importance particulière : en effet, il représente une convergence des institutions de formation postgrade et des associations professionnelles pour une approche commune de la psychothérapie et des critères minimums en matière de formation postgrade, par-delà les différentes écoles. De plus, il impose une double obligation de formation postgrade et de recherche.

### Les colloques de la Charta – un havre de culture de l'échange

Même si les standards de formation postgrade ont dû entre-temps être adaptés à ceux de la loi sur les professions de la psychologie LPsy, les rencontres entre les instituts (assemblées de Charte et colloques) ont créé une culture de l'échange stimulante qu'il convient d'entretenir pour le bien du développement psychothérapeutique.

Le colloque de la Charte du 26 novembre 2016 sur la question de l'intégration de la Charte et de son avenir « à l'ère post-accréditation selon LPsy ». Les membres de la Charte ont clairement exprimé la nécessité de continuer à faire vivre à l'avenir la conférence des institutions de formation postgrade et associations professionnelles et ont souligné qu'ils

souhaitaient davantage aborder et approfondir des thèmes de fond lors des deux rendez-vous de la conférence.

### État d'avancement de l'accréditation

Il faut saluer le fait que plusieurs instituts ont fait accréditer leurs filières de formation postgrade dans les règles de l'art. Aucune des procédures n'a été rejetée jusqu'à présent. À la date du 16 février 2017, le site Internet de la Confédération ne mentionnait encore que les trois noms suivants d'institutions accréditées : Daseinsanalytische Psychotherapie (DaS), Analytische Psychotherapie (CGJI) et Analytische Psychotherapie (ISAP). Mais nous savons que plusieurs autres institutions ont passé la phase d'évaluation tierce avec succès et que leur nom apparaîtra bientôt sur la liste.

Les filières de formation postgrade rattachées au « Concept ASP Integral » n'en sont qu'au début de la phase d'évaluation tierce. La demande d'accréditation d'« ASP integral » comme seule filière de formation postgrade avec huit orientations psychothérapeutiques a été rejetée par l'OFSP et par l'AAQ. Par conséquent, nous devons soumettre une demande séparée pour chaque orientation psychothérapeutique avec l'ASP comme organisation responsable. Comme toujours, l'adaptation de tous les documents demande énormément de temps.

### Examen de la structure organisationnelle

Le remaniement complet des sites Internet de l'ASP et de la Charte nous a conduits à un examen critique des structures organisationnelles au sein de l'ASP et de la Charte. La fusion effectuée il y a trois ans s'apparente encore trop souvent à la coexistence de deux organisations au lieu et place d'une véritable intégration. Les deux Comités se sont penchés sur le sujet d'une réorganisation, à formaliser par un nouveau site Internet commun (mise en ligne prévue d'ici à l'été 2017) et qui débouchera sur une révision des statuts susceptible d'être présentée à l'assemblée des adhérents 2018. Les activités de la Charte seront entièrement préservées au sein de la nouvelle structure.

### Externalisation des travaux d'édition

Les deux revues *Psychotherapie-Wissenschaft* et *à jour! Evolution de la profession de psychothérapeute* sont parues comme prévu au Verlag Schweizer Charta für Psychotherapie à raison de deux numéros chacune, en ligne et en version imprimée. Elles peuvent être téléchargées sur

www.psychotherapie-wissenschaft.info. Nous avons conclu un contrat de coopération avec la maison d'édition psychosozial (Giessen, Allemagne). Les deux magazines y paraîtront à partir de 2017, mais la responsabilité éditoriale nous incombera toujours. Je suis heureux que nous ayons pu trouver, grâce à cette maison connue et bien établie sur le marché, une structure moins liée aux personnes pour produire et éditer les magazines, ce qui permettra de délester nos commissions et le secrétariat.

### Étude naturaliste de la pratique achevée avec succès

L'étude PAP-S (étude de la pratique ambulatoire en Suisse) s'est achevée avec succès. Un livre paru à l'automne dernier chez l'éditeur psychosozial documente l'histoire de l'étude et ses résultats (par Wyl A et al 2016: Was wirkt in der Psychotherapie? Giessen: psychosozial). Le site Internet www.psychotherapieforschung.ch recense toutes les publications ayant résulté de l'étude et les propose au téléchargement si l'éditeur respectif a donné son feu vert à leur publication en ligne. Quelques rares articles spécialisés sont encore en ébauche. Globalement, ce projet de recherche lancé en 2004 peut être jugé réussi et il bénéficie de la reconnaissance qui lui revient dans les milieux scientifiques.

J'espère que d'autres projets de recherche issus de la collaboration entre nos associations professionnelles et instituts verront le jour – que l'institut ait choisi de faire accréditer directement sa filière de formation postgrade ou qu'il ait opté pour l'ASP comme organisme responsable. La procédure d'accréditation a fait apparaître avec une vérité encore plus criante les besoins de recherche complémentaire sur nos orientations thérapeutiques.

### Le temps du changement au sein de la direction

J'ai eu l'honneur de diriger la Charte en tant que président depuis 2004. Il est temps, après treize ans, de laisser la place. Le Comité est heureux d'avoir trouvé une candidate appropriée à la succession en la personne de Madame Veronica Baud. Je recommande chaleureusement sa



candidature à l'assemblée des adhérents de l'ASP et à la conférence de la Charte. Membre du Comité de l'ASP depuis de nombreuses années, elle s'est occupée pendant quelques années de la publication de la revue à jour!. En ayant participé à toutes les discussions et à toutes les procédures relatives à la fusion, à l'accréditation et à la politique, elle dispose d'une expérience très riche et d'une excellente

connaissance des dossiers. Enfin, le fait qu'elle n'ait appartenu à la direction d'aucun de nos instituts et qu'elle n'ait pas été impliquée dans les discussions de la Charte est un gage supplémentaire d'indépendance et de neutralité. Étant donné que je continuerai d'assumer certaines tâches au Comité de l'ASP, le transfert de connaissances pourra se poursuivre après sa prise de fonctions.

### Rétrospective en pleurant d'un œil et riant de l'autre

La Charte a connu de nombreuses évolutions au fil du temps. La législation sur les professions de la psychologie est une évolution regrettable à mes yeux, puisque, en dépit des efforts conjoints de l'ASP et de la Charte, il n'a pas été possible de faire enregistrer la psychothérapie comme un métier scientifique à part entière, mais simplement comme un métier psychologique. Certes, cette approche est conforme à la pratique dans d'autres pays européens, mais pas dans tous.

Je suis fier que nous ayons réussi à mettre en place et à organiser à plusieurs reprises la filière de formation universitaire « Psychologie thérapeutique », malheureusement mise à mal par la nouvelle législation. Les efforts déployés pour mettre en place en Suisse des études universitaires directes en sciences thérapeutiques, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays et comme une future révision de la loi le prévoit en Allemagne, n'ont pas été couronnés de succès durant mon mandat et sont restés au stade de la vision. Souhaitons que cette vision ne reste pas lettre morte et qu'elle puisse être mise en œuvre ici aussi (la LPsy devra elle aussi être révisée dans les prochaines années, même si c'est pour d'autres raisons). Grâce à l'offre pour une connaissance générique de médiation commune de la psychothérapie et au concept « ASP Integral », nous aurons au moins réussi à trouver un niveau de collaboration institutionnelle et technique susceptible d'être amélioré. Je m'en réjouis à titre personnel.

### Merci beaucoup!

Je tiens à remercier tous les collègues actuels ou anciens, les délégués et les collaborateurs des différents secrétariats pour le soutien formidable et la qualité de leur coopération tout au long de ces années. Tout ce que nous avons obtenu aujourd'hui n'a pu l'être que par un travail commun. Puisse notre conférence, ce projet unique et multi-orientations, continuer à prospérer et apporter une contribution majeure à la qualité, à la recherche et à la diversité des méthodes en psychothérapie.

*Peter Schulthess*  
Président de la Charte  
Membre du comité ASP

Les rapports des présidents de la commission scientifique et de la commission pour l'assurance qualité ainsi que de l'office des plaintes complètent ce rapport annuel sur la page suivante. Les deux commissions ont vu leur mandat renouvelé et je me réjouis d'accueillir des renforts compétents.

## Commission assurance qualité

La commission pour l'assurance qualité (KQS) de l'ASP traite dans sa fonction d'organe de surveillance les cas de violation de l'éthique professionnelle perpétrés par des instituts signataires de la Charte. De plus, elle s'assure que les critères de qualité émis par la Confédération concernant l'accréditation des filières de formation postgrade en psychothérapie sont bien respectés.

### Inspection des instituts de formation postgrade

Suite aux trois inspections menées en 2002, 2008 et 2013, aucun autre cycle d'inspection n'a été prévu en 2016. Les préparatifs ont porté sur la forme et le contenu de la prochaine inspection débutant en mars 2017. À cette occasion, les inspections bilatérales de la KQS avec les instituts de formation postgrade et les associations professionnelles seront supplantés par un échange et un apprentissage multilatéraux, s'articulant autour des domaines de vérification de l'ordonnance sur l'accréditation définie par la Confédération.

Afin de s'assurer que les critères de qualité émis par la Confédération soient bien respectés, le règlement sera remanié par la KQS et présenté lors de la prochaine assemblée des membres.

### Instance de recours indépendante et impartiale

Dès l'obtention de l'accréditation provisoire en avril 2013, la commission pour l'assurance qualité (KQS) a agi en tant qu'instance de recours indépendante et impartiale de la Charte et de l'ASP. Tant que l'accréditation provisoire des instituts de formation postgrade inscrites reste valide, autrement dit jusqu'en mars 2018, la KQS exercera cette fonction pour tous les instituts de formation postgrade affiliés à la Charte.

Dès lors qu'une accréditation ordinaire est prononcée, la KQS défend cette tâche uniquement pour les filières de formation postgrade qui ont choisi la KQS comme instance de recours compétente lors de la soumission de leur demande d'accréditation ordinaire. Le règlement de la procédure de traitement des recours par la KQS est entré en vigueur en date du 14 mars 2015. Les directives destinées aux étudiants d'une part et aux instituts de formation postgrade d'autre part précisent un certain nombre de points pour le public visé.

Des comptes-rendus périodiques transmis à l'assemblée des membres de la Charte doivent permettre de consigner et de communiquer les enseignements spécifiques de la KQS aux instituts de formation postgrade, pour éviter ainsi, dans la gestion des étudiants, les écueils juridiques susceptibles de donner lieu à recours et s'en prémunir.

Nous constatons en fin d'exercice, au 31.12.2016, qu'aucun recours n'a été déposé ni qu'aucun cas de recours n'est en suspens.

*Peter Müller-Locher*

*Commission pour l'assurance qualité*

## Commission scientifique

Les tâches de la commission scientifique (WiKo) résident dans la stimulation et l'organisation au sein de l'ASP du développement de la pensée scientifique et de l'initiative scientifique.

### Participation à la révision du texte de la Charte

L'année passée, une des principales activités a consisté à collaborer à la révision du texte de la Charte. Du point de vue de la commission scientifique, une attention particulière a été apportée à la justification de l'indépendance scientifique de la psychothérapie en matière de théories scientifiques et d'enseignements associés. Le paragraphe en question a été entièrement reformulé.

### Controverse sur scientificité

Dans «à Jour!» (2015/1: p. 23-26), Peter Schulthess a lancé une controverse sur le caractère scientifique des procédés de psychothérapie reposant sur des arguments ésotériques, en distinguant ces procédés de la psychothérapie justifiée scientifiquement. J'ai profité de cette opportunité pour appliquer ce point de vue aux critères de la Charte permettant de démontrer le caractère scientifique en prenant l'exemple de la psychothérapie transpersonnelle et de la psychologie analytique. Ceci se justifie par le fait que la psychologie transpersonnelle se réfère à la psychologie humaniste, fondée par Carl Gustav Jung. Il apparaît que la psychologie analytique remplit les critères, tandis que la psychologie transpersonnelle repose sur des critères ne trouvant aucune justification scientifique ni aucun enseignement associé (Schlegel, à Jour! 2016/3 p. 29-31).

### Colloque scientifique

Une journée de colloque scientifique s'est tenue le 2 juillet 2016. Elle était consacrée à la poursuite des présentations de projets de recherche des institutions qui n'avaient pas participé à la PAP-S. Celles-ci ont ainsi documenté leurs activités de recherche fixées dans le texte de la Charte.

Les instituts suivants ont présenté leurs projets:

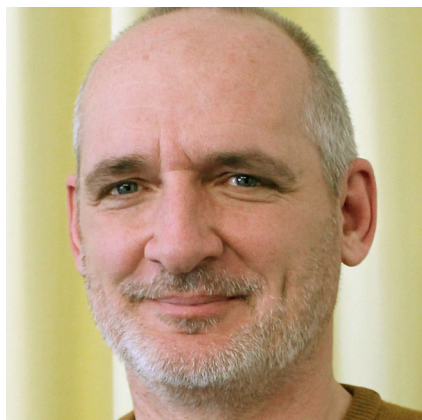
- Musik-Psychotherapie (MPT)
- Istituto Ricerche di Gruppo (IRG)
- Institut für Klientenzentrierte Gesprächs- und Körperpsychotherapie (GFK)

L'analyste transactionnelle Maya Mäder a présenté sa thèse sur l'expérience personnelle des psychothérapeutes.

*Mario Schlegel*

*Commission scientifique*





**Bruno de Raemy**  
**Vice-président ASP**  
**Responsable section Suisse romande**

## *Rapport de la section Suisse romande*

Mon activité comme membre du comité nécessite ma présence régulière à Zurich; cette année des rencontres supplémentaires ont réunis les instituts de formations participant au concept ASP Integral. La longue élaboration de ce projet de filière de formation a reçu un très important soutien de l'ASP en termes de ressources humaines et financières.

### **Procédure d'accréditation en Suisse romande**

Comme représentant de la section romande de l'ASP, un travail régulier a été fait pour soutenir le processus d'accréditation des instituts de formation francophones. La barrière de la langue ajoute un niveau de complexité non négligeable dans l'élaboration des dossiers.

Je remercie les directeurs des trois instituts genevois, Norbert Apter pour l'ODEF, Jacques Stitelmann pour l'Atelier et Mireille Binet le Centre AT Genève, pour leur patience, leur persévérance et l'énorme travail qu'ils ont fourni et qui permettra de continuer à offrir en suisse romande une formation de psychothérapeute de grande qualité sous le patronage de l'ASP Integral.

### **Branches génériques – base de la formation postgrade**

Avec ces trois instituts nous sommes en train d'élaborer l'organisation des modules dit «génériques» qui sont obligatoirement prévus par la loi Psy. Ces modules forment une base commune à toute formation de psychothérapeutes. Il est prévu que ces modules démarrent en 2018, le premier sera sur le thème «Regards Croisés : étude de cas comparés». Ce sera l'occasion d'élaborer ensemble des analyses de cas selon plusieurs orientations théoriques: psychodrame, poïétique et analyse transactionnelle. Vous trouverez prochainement les détails pratiques pour vous inscrire dans la rubrique Agenda du site web de l'ASP.

### **Représentation de l'ASP**

J'ai également participé aux rencontres des comités des deux autres associations faitières suisses; la FSP et le SBAP. Ces rencontres très amicales ont permis d'affirmer encore le désir et la nécessité d'une collaboration étroite pour les dossiers d'importance nationale, notamment celui du remboursement de la psychothérapie par l'assurance de base.

Enfin j'ai participé à certaines rencontres de psychothérapeutes, comme celle des gestalt-thérapeutes franco-suisse pour leur présenter notre association. Je reçois de manière espacée des demandes de renseignements de futurs thérapeutes qui souhaitent rejoindre l'ASP. Mais il nous reste à être plus visible au niveau des facultés de psychologie des universités romandes où se trouvent de potentiels futurs adhérents à notre association.

*Bruno de Raemy, vice-président de l'ASP*  
*Responsable pour la section Suisse Romande*





**Nicola Gianinazzi**  
**Membre du comité**  
**Responsable section Suisse italienne**

## *Rapport de la section Suisse italienne*

Mon travail en tant que responsable de la section Suisse italienne au sein de l'ASP comprend pour l'essentiel les deux aspects suivants:

- informations, contacts et conseils pour les membres individuels et collectifs de l'ASP;
- mise en place d'un réseau d'alliances privées, publiques, individuelles et institutionnelles, y compris universitaires.

Les principales difficultés auxquelles j'ai dû faire face sont liées à la gestion de l'entrée en vigueur de la LPsy ainsi qu'au positionnement de l'ASP dans le contexte de la Suisse italienne.

La stratégie adoptée pour résoudre ces problèmes consistait d'une part à se montrer informé et efficace et d'autre part à mettre en place les alliances susmentionnées, en particulier aussi avec d'autres associations professionnelles telles que l'ATP (Associazione ticinese degli psicologi) et la STPP (Società ticinese degli psichiatri psicoterapeuti).

### **Collaboration sur place**

Nous sommes actuellement présents sur le terrain et représentés auprès de la Commission consultative cantonale pour les professions psychologiques (Commissione consultiva cantonale per le professioni psicologiche). Nous collaborons par ailleurs étroitement avec les institutions sanitaires privées et publiques. Pour finir, nous nous engageons au niveau universitaire pour la recherche et le développement du projet «science psychothérapeutique» sous sa forme actuelle.

L'ouverture envers tous les professionnels de la psychothérapie de part et d'autre de la frontière – psychiatres et psychologues – s'est également révélée être une stratégie payante.

### **Activités principales en 2016**

La collaboration avec l'Istituto Ricerche de Gruppo (IRG) a été poursuivie pour organiser la formation continue, afin d'être toujours en mesure de garantir un large éventail d'offres de cours de haute qualité et ce dans le respect des nouvelles exigences légales définies dans la LPsy.

En ce qui concerne les accréditations fédérales définitives – selon la LPsy, l'ASP section Suisse italienne reste très active et collabore étroitement avec les organes centraux de l'association ainsi qu'avec d'autres instituts de formation postgrade.

La section coopère intensément avec l'IRG pour préparer et accompagner les diverses phases d'accréditation de la filière selon le concept ASP Integral: entretiens avec l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique) et avec les experts désignés de l'AAQ (agence suisse d'accréditation et d'assurance de la qualité).

Sur le plan universitaire, nous avons entretenu de bons contacts et développé des projets avec les établissements universitaires suivants:

- l'Università della Svizzera Italiana (USI), faculté des sciences de la communication et l'Institute of Communication & Health (ICH);
- l'Université privée milanaise Vita-Salute San Raffaele, faculté de psychologie.

*Nicola Gianinazzi*  
*Section Suisse italienne*



## L'éthique comme base de la psychothérapie

*Les psychothérapeutes se voient confier une responsabilité particulièrement importante dans le traitement de personnes s'adressant à eux. Les règles déontologiques de l'ASP imposent aux instituts de formation continue et associations professionnelles qui lui sont affiliées la manière d'appliquer les règles éthiques. Si ces règles venaient à être violées, la commission d'éthique indépendante endosserait le rôle d'interlocuteur et de bureau de conciliation.*

Le 19 mars 2016, Marco Noi a été élu président de la commission d'éthique par l'assemblée des membres de l'ASP. La commission d'éthique est une instance non dépendante de la direction du comité, mise en place par l'assemblée des membres et doit lui rendre compte. Sa tâche première est de s'assurer du respect des règles déontologiques de l'ASP.

### Rapport de la commission d'éthique

Dès mon élection au printemps 2016, j'ai pris en charge la présidence de la commission d'éthique. Au même instant, un deuxième représentant de la Suisse italienne a été élu au sein de la commission. Ainsi, outre le soussigné, la commission se compose de Maurizio Rossi, également du Tessin, et de Patricia Laedermann, représentante de Suisse romande. Le poste de représentant de Suisse allemande reste vacant et doit être occupé au plus vite, afin de pouvoir couvrir l'ensemble du pays.

Comme entre autres aucune plainte n'a été déposée lors de l'exercice écoulé, la commission a pu s'atteler avec une certaine sérénité à la révision des articles 4 et 5 du code déontologique de l'ASP. Ceux-ci concernent le secret professionnel et le devoir de discrétion, devant faire l'objet d'une révision. Il s'agit d'une tâche importante stimulant la réflexion sur la relation existant entre le soin apporté lors de la prise en charge thérapeutique et le respect de la législation, autrement dit entre la fonction psychothérapeutique et juridique.

Un autre aspect ayant occupé la commission est la vérification de la conformité du code déontologique de l'ASP avec les directives éthiques de l'European Association of Psychotherapy (EAP), comme exigée par celle-ci. Bien que le code déontologique de l'ASP ne soit pas basé sur les directives de l'EAP, nous avons pu constater une correspondance étendue. Si des adaptations se relevaient nécessaires, l'EAP nous en ferait certainement part. La décision finale quant aux éventuelles modifications appartient cependant à l'ASP.

*Marco Noi*

*Président de la commission d'éthique*



### Extrait des règles déontologiques de l'ASP

À travers leur statut de membre collectif de l'ASP, les instituts de formation postgrade sont tenus de respecter ses règles déontologiques. Les principales règles sont résumées ci-après.

#### Principe éthique, qualifications et compétences

Par ce principe, les psychothérapeutes s'engagent à mettre en œuvre leurs qualifications professionnelles au service de la promotion de la santé psychique et psychosomatique de leurs patients.

#### Informations fournies aux patients

Le patient est la seule personne compétente pour décider de la pertinence d'une psychothérapie, de sa durée et du choix du psychothérapeute.

#### Secret professionnel

Les instituts de formation postgrade sont en général tenus au secret professionnel. Si un membre est appelé par une autorité à communiquer des renseignements sur un traitement ou à témoigner, il peut soumettre le cas à la commission d'éthique qui prendra une décision.

#### Devoir de discrétion

Les psychothérapeutes sont soumis au devoir de discrétion pour tout ce qui leur a été confié dans l'exercice de leur profession. En cas d'exception, ils doivent faire preuve d'un maximum de prudence afin de protéger leurs patients.

#### Obligation de documentation et obligation d'accès

Les psychothérapeutes sont tenus de documenter toute anamnèse, indication thérapeutique, tableau clinique et procédure thérapeutique. Les patients ou leur représentant légal sont en droit de consulter ces documents et la correspondance y relative.

#### Protection des patients et candidats à la formation

Les psychothérapeutes sont tenus de ne pas exploiter le lien de dépendance résultant de la relation thérapeutique.

#### Procédure lors d'infraction aux règles de déontologie

La commission d'éthique reçoit les plaintes formulées par des patients, collègues et tiers contre les membres. Lors d'une infraction aux règles de déontologie, elle est habilitée à sanctionner le membre impliqué.

## Rapport financier 2016

*Après que l'ASP a dû assumer des pertes sensibles lors des deux exercices précédents, les finances se déplacent lentement mais sûrement vers un budget équilibré. Les frais supplémentaires d'abord imprévisibles et encourus par l'accréditation ont une fin prévisible. D'autres dépenses à l'issue incertaine ne sont – du moins pour l'instant – pas prévues.*

Le compte de résultat (pertes et profits) de l'ASP clôture l'année 2016 avec un dépassement de budget s'élevant à CHF 17'049. Ce résultat est plus que respectable, si l'on considère les dépenses supplémentaires encourues par l'accréditation et l'absence de budgétisation pour les coûts générés par le groupe tarifaire. Ce résultat est également à mettre au crédit des restrictions budgétaires menées au sein du bureau.

### Dépenses

En matière de dépenses, la baisse des frais de personnel par rapport au budget 2016 et en particulier par rapport au compte 2015 s'explique par le changement de personnel au sein du secrétariat. De plus, il y a eu d'une part une légère baisse de salaire et d'autre part il n'y avait plus en 2016 de tâches supplémentaires ou des heures supplémentaires à payer. Comme la fonction de direction était occupée à double durant la phase de transition, les économies réalisées par rapport à l'année précédente ne sont pas encore visibles, mais porteront leurs fruits en 2017. Sur le plan des honoraires et frais, les dépenses supplémentaires générées d'un côté ont pu être compensées de l'autre.

### Recettes

Concernant le revenu, la comparaison avec l'année précédente doit être fortement relativisée, puisqu'en 2015 CHF 60'000 nous ont été versés par les instituts partenaires pour l'accréditation, montant que nous devons successivement transmettre à l'OFSP. Malheureusement, d'autres démissions de membres ont été enregistrées, qui sont toujours à mettre sur le compte de l'incertitude relative à l'accréditation et à l'inquiétude par rapport à la poursuite du projet en matière d'assurance-maladie de base. Toutefois il est également nécessaire de déployer des efforts pour acquérir de nouveaux membres.

### Le succès de la formation postgrade et continue

Il est réjouissant de constater le développement du premier cycle de formation postgrade et continue des branches génériques, qui constituent une partie de la formation postgrade selon le concept ASP Integral, mais peuvent également être suivis comme formation continue. Ces derniers terminent avec une hausse de CHF 8'111. La piste «formations continues» comme source supplémentaire de revenu devra être poursuivie.

### Nouvelle tenue des comptes par centre de frais

La présentation du compte de résultat pour l'exercice 2016 diffère des autres années. On n'établit plus une liste par compte, mais par centre de frais, ce qui permet de mieux saisir les coûts réels de façon plus transparente. Un bon exemple en est l'assistance juridique qui avait été budgétisée avec CHF 25'000 et se retrouve à zéro dans les comptes annuels. Comme l'assistance juridique a été directement imputée aux projets encadrement des membres, commission d'éthique et assurance qualité, elle n'est donc plus affichée en tant que telle, mais coûte au bout du compte CHF 24'717.15, ce qui signifie que le budget de l'assistance juridique a pu être respecté.

*Bruno de Raemy*  
*Responsable financier du comité*

*Marianne Roth*  
*Directrice*





## BILAN

CHF (arrondi)

**Actifs**

	01.01.2016	31.12.2016
CAPITAL DE CIRCULATION		
LIQUIDITÉS, TITRES		
1010 PC compte 80-42672-9	8'052	43'615
1020 CS compte courant CHF 662589-71	40'157	19'595
1025 CS compte courant Euro 662589-72	1'011	196
1030 ZKB assurances 1100-2422.060	94'152	100'916
1035 Graubündner KB CK 283.339.500	126'808	
1040 ZKB compte CHF 1100-5989.487		122'364
Total LIQUIDITÉS, TITRES		286'689
CRÉANCES		
1050 Divers débiteurs	35'350	20'166
1051 Débiteurs médiation de place de thérapie THV	2'750	2'800
1053 Débiteurs cotisations des membres	2'280	440
1055 Impôt anticipé	44	44
Total CRÉANCES	40'424	23'450
Total ACTIFS CIRCULANTS	310'605	310'139
INVESTISSEMENTS FINANCIERS		
1420 ZKB compte caution pour le loyer 2500-3.127511.3	7'288	7'291
Total INVESTISSEMENTS FINANCIERS	7'288	7'291
BIENS MOBILES		
1500 Mobilier de bureau	20'707	21'038
1501 Stock mobilier de bureau	-20'706	-21'037
1520 Informatique	73'737	91'718
1521 Stock informatique	-49'637	-55'718
1600 Installations/restructurations	9'717	9'717
1601 Stock installations/restructurations	-9'716	-9'716
Total BIENS MOBILES	24'102	36'002
Total CAPITAL FINANCIER	31'390	43'293
<b>DÉFICIT</b>	<b>122'349</b>	<b>74'509</b>
<b>TOTAL actifs</b>	<b>646'344</b>	<b>427'942</b>
<b>Passifs</b>		
CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME		
2010 Créiteur SVA Zurich	16'709	7'409
2012 Créiteur UVG	157	-144
2013 Créiteur KTG	896	1'034
2070 Compte de transfert assurances	53'175	58'255
2073 Compte de transfert PAP-S		41'449
2090 Passifs transitoires	7'650	56'531
Total CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME	78'587	164'534
CAPITAL PROPRE		
RÉSERVES, BÉNÉFICE DU BILAN		
2100 Capital de l'association	385'757	263'407
Total RÉSERVES, BÉNÉFICE DU BILAN	385'757	263'407
Total CAPITAL PROPRE	385'757	263'407
<b>TOTAL passifs</b>	<b>464'344</b>	<b>427'942</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT 01.01.2016 – 31.12.2016

### Recettes

par centre de frais	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016
<b>Recettes</b>			
Cotisations des membres individuels ASP	618'628	593'130	594'712
Cotisations administratives des membres collectifs	29'530	29'000	26'549
Cotisations des membres individuels non ASP	64'090	64'000	62'270
Cotisations des candidats en formation non ASP	16'770	16'600	17'090
ASP Integral chemin C	60'000	0	-
Formation continue branches génériques	20'000	0	28'850
Médiation de place de thérapie	17'850	22'000	15'308
Vente d'imprimés	9'448	10'000	8'390
Frais de traitement pour les admissions	7'120	13'000	6'720
Autres recettes	150	0	-
<b>Total recettes</b>	<b>843'586</b>	<b>747'730</b>	<b>759'889</b>

## COMPTES DE RÉSULTAT 01.001.2016 – 31.12.2016

## Dépenses

Dépenses	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016
<b>Dépenses</b>			
<b>Honoraires et frais</b>			
Comité de l'ASP	118'763	110'050	111'753
Comité de la Charte	48'782	36'930	39'550
GS commission d'éthique	4'778	16'960	22'124
GS KQS commission assurance qualité	25'685	18'130	9'217
GS WiKo commission scientifique	620	6'360	2'883
Groupes de travail (y compris ex-colloques/GS charte)	12'196	6'800	4'266
Office d'examen des admissions	11'673	7'000	12'079
Office de médiation	440	2'000	3'620
Section Suisse Italienne	600	1'250	-
Section Suisse Romande	-	1'250	-
Groupes de travail associations	3'432	2'500	3'290
Honoraires de tiers	2'140	3'000	-
<b>Total intermédiaire honoraires et frais</b>	<b>229'108</b>	<b>212'230</b>	<b>208'782</b>
<b>Dépenses bureau</b>			
Frais de personnel secrétariat	135'270	125'080	102'625
Frais de personnel direction, frais (voyage, etc.) inclus	149'100	140'000	142'253
Dépenses locaux et charges d'exploitation	39'588	39'230	43'807
Matériel de bureau secrétariat	21'276	12'050	5'268
Imprimés, assemblées incl.	4'744	10'000	10'105
Informatique/Internet	29'210	24'000	18'615
Rédaction revue PTW (science psychothérapeutique)	49'349	46'500	47'678
Rédaction revue à jour PTBE	31'148	53'500	62'829
Newsletter			540
Relations publiques	26'777	25'000	13'803
Site web	-	5'000	4'585
Congrès	-	0	-
Liste de PT de langues étrangères	2'596	0	-25
Assemblée des membres	18'614	10'000	17'074
Encadrement des membres	21'335	5'500	5'752
Affiliations (à des organisations)	9'671	10'800	8'889
EAP / ECP	3'107	3'500	3'395
IFP - Int. Federation for Psychotherapy	1'762	1'700	4'320
Révision	2'500	3'500	2'500
Assistance juridique	38'541	25'000	-
Amortissements	6'959	0	6'413
<b>Total intermédiaire dépenses bureau</b>	<b>591'547</b>	<b>540'360</b>	<b>500'426</b>
<b>Projets</b>			
Groupe tarifaire	25'086	0	40'095
ASP Integral accréditation	119'120	52'600	64'357
Formation continue membres	-	0	-
Formation continue branches génériques	1'075	0	20'739
Mise à jour de la banque de données	-	0	-
Fonds projets	-	0	-
<b>Total intermédiaire projets</b>	<b>145'280</b>	<b>52'600</b>	<b>125'191</b>
Total dépenses	965'935	805'190	834'398
Total recettes	843'586	747'730	759'889
<b>Pertes/profits</b>	<b>-122'349</b>	<b>-57'460</b>	<b>-74'509</b>

## *Rapport du réviseur*

FSC bo TREUHAND  
Viaducktstr. 7, 8840 Einsiedeln  
Téléphone 055 422 1490, Fax 055 422 14 94  
E-Mail: forster@fiscale.ch

Rapport de l'office de révision  
à l'attention de l'assemblée des membres  
de l'Association Suisse des  
psychothérapeutes ASP  
8006 Zurich

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'office de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits) de l'ASP pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à vérifier les comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée en fonction des standards appliqués en Suisse relatifs au contrôle restreint. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière à pouvoir constater des anomalies significatives dans les comptes annuels. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions et des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées adaptées aux circonstances portant sur les documents soumis par l'entreprise contrôlée. En revanche, il n'inclut pas la vérification des processus d'exploitation et du système de contrôle interne ni des auditions ou d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des actes délictueux ou d'autres infractions à la loi.

Notre révision n'a pas fait apparaître d'éléments donnant à penser que les comptes annuels avec un capital de l'association de CHF 188'898.55 ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Einsiedeln, le 13 février 2017

FISCALE TREUHAND  
B. Forster  
Réviseur agréé



## Perspectives

*L'exercice 2017 sera l'année de la consolidation, au cours de laquelle il conviendra d'achever les grands projets déjà commencés. Il reste également, suite à l'intégration de la Charte à l'ASP, à entreprendre une révision approfondie des statuts qui sera présentée lors de l'assemblée des membres de 2018.*

### L'année de la consolidation

Dans le cadre de la révision des statuts, il faut vérifier et remanier les règlements existant, dont font également partie les descriptions des tâches incombant aux différents organes et devant parfois faire l'objet d'une reformulation.

L'accréditation restera pour toutes les parties une tâche chronophage qui devrait toutefois pouvoir être achevée dans les prochaines mois. Comme la directrice est désormais bien intégrée, de nouveaux projets peuvent être envisagés. En particulier, des tâches liées au positionnement de notre association et à l'acquisition de nouveaux membres. Après que l'accréditation a nécessité l'année dernière beaucoup de ressources, il est temps de s'occuper à nouveau de nos membres.

### Planification stratégique

L'accréditation a également causé le report de la planification stratégique que le comité avait prévu de développer en janvier de cette année. Celle-ci sera donc préparée lors de la retraite d'août 2017. D'ici là, plusieurs questions auront aussi trouvé réponse.

Une tâche importante et permanente du comité est la planification stratégique des finances afin de garder en bon équilibre entre souhait et réalité. Aucun grand projet tel que l'accréditation n'est prévu dans un proche avenir, de manière que les finances devraient être de nouveau mises d'aplomb dans les un à deux ans.

### Nouveau site web

De même, le projet nouveau site web a dû être reporté en raison d'autres priorités. Le nouveau concept appliquera la structure adaptée de l'organisation, ce qui signifie que nous ne disposerons plus de deux sites – ASP et Charte – mais plus que d'un. Il en est ressorti une structure plus axée sur le contenu et moins sur le côté organisationnel. Ainsi, nous sommes en mesure de répondre aux exigences à la fois professionnelles et scientifiques. En outre, davantage d'efforts seront consacrés à la formation postgrade et continue.

### Formation continue et postgrade

Les modules de formations postgrade issus des différents courants et proposés dans le cadre du concept ASP Integral rencontrent un succès croissant, puisqu'ils ne revêtent pas uniquement un caractère obliga-

toire dans le cadre de la formation postgrade en psychothérapie, mais peuvent également être suivis en formation continue. L'offre comprend les connaissances de base transdisciplinaires pour la pratique psychothérapeutique, qui est devenue obligatoire en formation postgrade suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les professions de la psychologie.

Nos membres nous adressent régulièrement des questions ayant trait à la formation continue. De ce fait, nous allons réfléchir à des solutions concrètes pour pouvoir répondre à ces demandes d'offres supplémentaires en formation continue.

### Du modèle de délégation au modèle d'ordonnance

La collaboration des trois associations ASP, FSP et SBAP au sein du „groupe tarifaire“ sera également poursuivie cette année. Les préparatifs pour l'éventuel changement du modèle de délégation en modèle d'ordonnance ont déjà bien avancé. Nous sommes prêts à entrer en phase de négociations dès que l'arrêté du Conseil fédéral aura été prononcé afin d'obtenir les conditions les plus équitables possibles pour la psychothérapie.

### La Charte, quel avenir?

Le colloque de novembre 2016 consacré à l'avenir de la Charte s'est avéré très prometteur et tourné vers l'avenir. Les délégués des instituts qui y participaient ont même témoigné à cette occasion de la bienveillance et confiance qu'ils accordent à l'ASP. Les attentes exprimées par les instituts de formation postgrade envers l'ASP doivent cependant être pris en compte et faire l'objet d'un suivi.

Le comité directeur sous la nouvelle présidence de Veronica Baud devra traiter de manière intensive ces attentes dans les prochains mois.





Assoziation Schweizer  
Psychotherapeutinnen  
und Psychotherapeuten

Association  
Suisse des  
Psychothérapeutes

Associazione  
Svizzera degli  
Psicoterapeuti

Associaziun  
Svizra dals  
Psicoterapeuts

L'Association Suisse des psychothérapeutes ASP est la seule union professionnelle en Suisse qui s'occupe exclusivement de tous les domaines relatifs à la psychothérapie. L'ASP constitue avec ses membres, les instituts de formation postgrade, les associations professionnelles et les associations régionales un réseau au sein duquel l'échange est cultivé, l'apprentissage est mutuel et l'objectif est de conférer à la psychothérapie plus de valeur en Suisse.

Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen  
und Psychotherapeuten ASP  
Riedtlistrasse 8  
CH-8006 Zürich  
Telefon +41 (0)43 268 93 00  
[asp@psychotherapie.ch](mailto:asp@psychotherapie.ch)  
[www.psychotherapie.ch](http://www.psychotherapie.ch)